

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 12 avril 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice :

14

Présents :

10

Votants :

10

*L'an deux mil vingt-quatre, le vendredi douze avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de SERVUZ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle communale de la mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas EVRARD, Maire.*

*Date de convocation du Conseil Municipal : le 29 mars 2024*

**PRÉSENTS** : M. Nicolas EVRARD, Maire – MM Jérôme BOUCHET, Martial VIOLLET, Maire-Adjoints – Mmes et MM Olivier COTTRAY, Véronique DAVID, Catherine INGRES, Franck MAINARDIS, William PEACOCKE, Justine PERRAUT, Alexis TRAPPIER, Conseillers Municipaux

**ABSENTS EXCUSÉS** : Mme et MM Carl DEVOUASSOUX, Isabelle PETITJEAN, Daniel RODRIGUES

**ABSENTE** : Mme Marie SIMONCINI

**Secrétaire de séance** : M. Jérôme BOUCHET

24/2024

**Objet : Projet de travaux d'amélioration des performances énergétiques de l'ancienne mairie – demande de subvention auprès de l'Etat au titre du « Fonds Vert »**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la volonté de la municipalité d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergie et propose de finaliser les travaux de remise en état de l'ancienne mairie.

Dans le cadre de la campagne de réhabilitation et de rénovation des bâtiments communaux, il convient d'achever la remise aux normes de l'ancienne mairie. Si quelques travaux intérieurs avaient été effectués en 2013, ils restent insuffisants au regard des enjeux d'économie d'énergie et d'adaptation aux changements climatiques.

L'opération projetée consiste donc en un travail d'isolation extérieure apposée sur l'ensemble des façades du bâtiment et recouvert d'un enduit. Cela rend nécessaire la dépose et la réfection à neuf de l'avant toit (appentis entrée) et du balcon arrière, par ailleurs en mauvais état, mais également la dépose de l'édicule situé sur l'angle Sud du bâtiment, la dépose du boisseau de cheminée sur la façade Ouest et la reprise de la descente des chéneaux de la toiture. Le bardage en partie haute sera déposé pour permettre la pose de l'isolant jusque sous la toiture. La totalité des volets en bois seront remis à neuf.

Une couche d'isolant extérieur d'une épaisseur de 160 millimètres sera chevillée sur la façade et l'intérieur des fenêtres. Un enduit et deux sous-couches de crépi seront appliqués sur l'isolant, une peinture extérieure viendra finir les travaux de façade. L'ensemble des huisseries sera remplacé pour permettre d'isoler les embrasures et éviter des ruptures de pont thermique. Une réfection complète de la toiture sera réalisée et recevra une isolation.

Le mur de la cave fera l'objet d'une isolation intérieure complémentaire. Une dalle isolée sera également coulée au sol du sous-sol. L'accès extérieur à la partie basse de ce bâtiment sera aménagé de telle façon qu'il permettra un accès toutes saisons plus facile.

Enfin, une chaufferie bois sera implantée dans un local aménagé et ventilé au sous-sol avec un stockage en silo. L'ensemble des radiateurs électriques existants sera remplacé par l'installation d'un système de radiateurs hydrauliques sur les trois niveaux et raccordé à la chaufferie bois.

Il est également prévu d'effectuer la liaison avec le bâtiment situé au 89 rue du Bouchet pour l'alimentation d'un réseau de chaleur.

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que l'Etat a créé un dispositif d'accélération de la transition écologique dans les territoires, appelé « Fonds vert » visant à accompagner les collectivités dans leurs démarches de transition et d'accélération de la dynamique autour de la transition écologique. Ce dispositif finance trois types d'actions :

- ♦ le renforcement de la performance environnementale des territoires,
- ♦ leur adaptation au changement climatique,
- ♦ l'amélioration du cadre de vie.

Il propose de solliciter une subvention dans le cadre du Fonds Vert pour l'année 2024.

Le coût de l'action éligible s'établit comme suit :

NATURE DES DÉPENSES	Montant hors taxes
<b>Travaux :</b>	<b>315 851,00 €</b>
VRD : liaison entre les 2 bâtiments pour le réseau de chaleur :	12 867,00 €
Gros œuvre - démolition et maçonnerie :	17 893,00 €
Chauffage - ventilation - plomberie - électricité :	68 179,00 €
Menuiseries extérieures et intérieures :	40 676,00 €
Isolation thermique extérieure :	91 820,00 €
Option 1 : réouverture de la fenêtre Sud-Ouest du 1er étage :	2 400,00 €
Option 2 : retrait de l'auvent :	7 950,00 €
Option 3 : changement menuiseries pour isolation embrasures :	12 150,00 €
Option 4 : réfection de la toiture avec isolation :	61 916,00 €
<b>Honoraires :</b>	<b>46 013,22 €</b>
Relevé et étude faisabilité :	1 650,00 €
Maîtrise d'œuvre :	38 463,22 €
Etude de gain énergétique :	4 500,00 €
Mise à jour du diagnostic énergétique :	1 400,00 €
<b>TOTAL :</b>	<b>361 864,22 €</b>

En prenant compte les sollicitations d'aides au financement en cours, le plan de financement pour l'opération se présente comme suit :

Financement :	Montant hors taxes	Taux
<b>Subventions :</b>		
ETAT : Fonds Vert 2024 :	101 216,00 €	27,97 %
DÉPARTEMENT : Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité 2024 :	118 784,00 €	32,83 %
AUTRES FINANCEURS PUBLICS : Appel à projets rénovation énergétique bâtiments publics 2024 du Syane :	60 000,00 €	16,58 %
Aide chaleur renouvelable du Syane :	9 310,00 €	2,57 %
<b>Autofinancement :</b>		
Fonds propres :	72 554,22 €	20,05 %
<b>TOTAL :</b>	<b>361 864,22 €</b>	<b>100,00 %</b>

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal,

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu la circulaire du Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, en date du 14 décembre 2022, relative au déploiement du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires,*

*Considérant que le « Fonds Vert » vise à accélérer la transition écologique des collectivités et à les accompagner dans leurs projets de performance environnementale, d'adaptation au changement climatique et d'amélioration du cadre de vie,*

*Considérant que la Commune de Servoz envisage de déployer un projet pouvant relever des mesures de soutien proposées par le « Fonds Vert »,*

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,*

- APPROUVE le projet et le plan de financement ci-dessus présenté,
- SOLLICITE auprès des services de l'Etat l'obtention d'une subvention au titre du « Fonds Vert » pour l'année 2024, pour la réalisation des travaux précités,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération.

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en sous-préfecture de Bonneville le 31/05/2024 et de sa publication le 31/05/2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an susvisés.  
Pour extrait certifié conforme.

Le Secrétaire de séance,

Jérôme BOUCHET.



Monsieur le Maire,

Nicolas EVRARD.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire de la Commune de Servoz dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun - Boîte Postale 1135 - 38022 GRENOBLE cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens - [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse de la Commune de Servoz, si un recours gracieux a été préalablement déposé.